



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



23071005

Déposé / Reçu le

22 MAI 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0770.394.190

Dénomination

(en entier) : **tiaq**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**Siège : **Aarlenstraat 53, 1040 Brussel**Objet de l'acte : **Déplacement du siège social**

Résolution 1 : déplacement du siège social

L'organe de gestion décide de transféré le siège social, à partir d'aujourd'hui, à l'adresse suivante :

Cantersteen 47
B-1000 Bruxelles
Belgique

Résolution 2 : Accorder procuration spéciale

Le gérant de Tiaq (BE 0770.394.190) décide de permettre des pouvoirs à Monsieur Tom Rottiers, avec faculté de substitution, gérant de KMO Business Consult BVBA (BE 0871.537.872), Populierendreef 2 A, 2800 Mechelen de faire la rédaction de (i) la publication du déplacement du siège social dans le Moniteur Belge, par signer et déclarer, comme mandataire, des formulaires de publications I et II, (ii) adapter de l'enregistrement de la société dans la Banque-Carrefour des Entreprises et l'administration de TVA et (iii) faire tous formalités nécessaires a cause de cette nominations d'administrateurs.

KMO Business Consult BVBA
Mandataire
représenté par Tom Rottiers

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature